

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité


QUE :-

Le Règlement 19-324 portant le titre de « Règlement décrétant un emprunt de 1 508 897 \$ et autorisant une dépense de 1 508 897 \$ pour des travaux de remplacement du système de réfrigération fonctionnant au gaz R-22 » a été adopté à la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, M.R.C. de Bellechasse, tenue le 5 juin 2019.

Il a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 22 juillet 2019.

Toute personne ou organisme intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général.

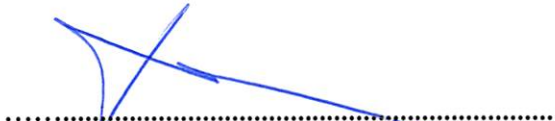
DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 18^e jour du mois de mars deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 19 h 00 et 19 h 30, le 18^e jour de mars 2020, à chacun des endroits suivants, savoir: à l'Église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18^e jour du mois de mars deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

AM 295182

Québec, le 22 juillet 2019

Monsieur Jean-François Comeau
Directeur général
Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse
2815, avenue Royale
Saint-Charles-de-Bellechasse (Québec) G0R 2T0

Monsieur,

Je vous informe que le règlement 19-324 de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, par lequel le conseil décrète un emprunt de 1 508 897 \$, a été approuvé aujourd'hui conformément à la loi.

L'approbation de ce règlement ne dispense pas l'organisme d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'un programme d'aide financière.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La directrice de l'information
financière et du financement,



Diane Labbé, CPA, CA